

Image not found or type unknown



Versement pension alimentaire

Par **joel**, le **09/09/2010** à **09:01**

Bonjour, rnje paye une pension alimentaire de 121,96 euros pour mon fils qui va avoir 18 ans le 18 octobre 2010 ,celui ci est en contrat bac pro chez ERDF il a un salaire d environ 600 euros par mois,et erdf lui paye un studio et toutes les charges qui vont avec.doit je continuer a payer la pension alimentaire.rnrnmerci d avance de votre reponsernrnslts joel